

Recours au Règlement—M. Wilson

[Français]

M. le Président: Je donne la parole à l'honorable députée d'Outremont, pour une seule question, s'il vous plaît!

* * *

LE CODE CRIMINEL

LA VIOLENCE FAMILIALE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

Mme Lucie Pépin (Outremont): Je désire poser une question au ministre de la Justice.

Dernièrement, une série d'actes de violence familiale contre les femmes auraient pu être prévenus. Trois femmes ont été tuées par leur mari depuis les derniers six mois. A Montréal, en fin de semaine, une femme a été attaquée à coups de couteau par son mari, et battue.

Maintes fois, ces femmes ont demandé aux autorités de les protéger de leur mari ou de leur ex-conjoint, sans toutefois recevoir une protection.

Est-ce que le ministre peut nous dire s'il est prêt à faire des changements ou à amender la loi actuelle afin que les menaces faites par des maris ou des ex-conjoints deviennent une offense criminelle aussi grave que lorsque la vie d'un individu est menacée par une autre personne? Il me semble que dans la loi actuelle tout le monde soit protégé excepté les femmes qui sont tuées par leur mari.

Alors, qu'est-ce que le ministre entend prendre comme action immédiate? Est-il prêt à convoquer une conférence des ministres provinciaux de la Justice ou à établir un programme comme celui que l'on va retrouver en Ontario et qui s'appelle *Spouses' Assault Program*?

Alors, qu'est-ce que le ministre entend prendre comme action immédiate?

● (1500)

[Traduction]

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je sais gré à la députée d'avoir posé cette question sérieuse au sujet d'un grave problème social. Le gouvernement, par l'intermédiaire de mon collègue le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social et de mon ministère, examine actuellement le problème de la violence familiale sous l'angle de la responsabilité et de la compétence du gouvernement fédéral à cet égard. Comme la députée l'a signalé, la question est en grande partie du ressort provincial et nous tentons de coordonner nos initiatives avec celles des gouvernements provinciaux.

Cette question complexe ne peut être résolue facilement. Nous examinerons à fond les propositions de la députée concernant des modifications au Code criminel.

M. le Président: Je regrette, mais la période des questions est terminée. Le ministre des Finances veut-il prendre la parole?

RECOURS AU RÈGLEMENT

EXPLICATION D'UNE OBSERVATION

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, au cours de la période des questions, j'ai répondu de façon plutôt désinvolte à ma collègue, la députée de Trinity. Si elle s'est trouvée offensée par une quelconque allusion que pouvait véhiculer cette observation cavalière, je tiens à signaler que je voulais seulement blaguer. Elle comprendra, j'en suis persuadé, que je ne voulais aucunement être désobligeant.

Des voix: Bravo!

M. le Président: J'informe la Chambre que, dans les circonstances, je dois demander à la députée de Trinity (M^{lle} Nicholson) si elle s'estime satisfaite.

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, j'accepte évidemment l'explication du ministre.

* * *

M. Lewis: Monsieur le Président, ce matin, au cours de la période réservée à l'étude des affaires courantes, on a proposé de demander le consentement unanime de la Chambre pour revenir à la présentation des rapports des comités afin de permettre au député de Sarnia—Lambton (M. James), qui a malheureusement été retardé, de présenter le rapport d'un comité législatif. Je demande ici le consentement unanime de la Chambre à cet effet.

M. le Président: La Chambre y consent-elle?

Des voix: D'accord.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

LOI SUR LA SANTÉ DES NON-FUMEURS

PRÉSENTATION DU RAPPORT DU COMITÉ LÉGISLATIF SUR LE PROJET DE LOI C-204

M. Ken James (Sarnia—Lambton): Monsieur le Président, à titre de président du comité législatif chargé d'étudier le projet de loi C-204, régissant l'usage du tabac dans les lieux de travail fédéraux et les véhicules de transport en commun et modifiant la Loi sur les produits dangereux en ce qui concerne la publicité des cigarettes, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre le projet de loi C-204 avec des amendements.

Je voudrais prendre quelques instants pour remercier tous ceux qui ont contribué à l'étude du projet de loi, qui établit un précédent dans la longue histoire de nos traditions parlementaires. Grâce à la réforme des Communes, les projets de loi d'initiative parlementaire ont, comme l'indique ce projet de loi, une très bonne chance d'être adoptés. C'est une très bonne chose et je remercie le gouvernement de son intérêt et des efforts qu'il a déployés pour venir en aide aux simples députés.